

Arrêté du 30 juin 2015 fixant l'organisation en sous-directions de la direction de l'administration pénitentiaire

[Séquestration et privation de liberté en contexte sectaire](#)[Lois et décrets \(LODA\)](#)[Modifie](#)

Date	01/09/2018
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	JUST1510720A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030911419

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] - suit les questions parlementaires et écrites ; - assure, en lien avec le secrétariat général, les relations avec les services du défenseur des droits et du contrôleur général des lieux de privation de liberté [...]

[...] - suit les questions parlementaires et écrites ; - assure, en lien avec le secrétariat général, les relations avec les services du défenseur des droits et du contrôleur général des lieux de privation de liberté [...]

[...] suit les questions parlementaires et écrites ; - assure, en lien avec le secrétariat général, les relations avec les services du défenseur des droits et du contrôleur général des lieux de privation de liberté [...]

TEXTES VISÉS

La garde des sceaux, ministre de la justice, Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du ministère de la justice ; Vu le décret n° 2010-1668 du 29 décembre 2010 relatif aux attributions et à l'organisation des missions de l'inspecteur général des services judiciaires ; Vu le décret n° 2014-834 du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères ; Vu l'arrêté du 4 septembre 1998 déterminant les missions et compétences du service de l'emploi pénitentiaire ; Vu l'avis du comité technique d'administration centrale du ministère de la justice en date du 2 mars 2015, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE JUST1510720A du 1 septembre 2018, « Arrêté du 30 juin 2015 fixant l'organisation en sous-directions de la direction de l'administration pénitentiaire ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030911419> (consulté le 20 juin 2026).